

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit de la santé publique (4DR2220)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 4 ph	écrit: 2 h	8
Master en droit	Cours: 4 ph	écrit: 2 h	8

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

SPRUMONT Dominique, Professeur extraordinaire, et les collaborateurs de sa chaire.

Objectifs:

Au terme du cours, les étudiants :

- maîtriseront les notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé, systèmes de santé v. systèmes de soins, recherche en santé)
- auront une vision générale des enjeux dans le domaine avec une compréhension des principales étapes historiques du développement de la santé publique au niveau international, européen et suisse
- connaîtront l'organisation des principaux acteurs dans le domaine, en particulier les autorités compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic)
- auront une connaissance détaillée de la législation applicable dans les domaines de la police sanitaire (lutte contre les maladies transmissibles, contrôle des produits thérapeutiques et des denrées alimentaires et réglementation des professionnels de la santé) et de la prévention et la promotion de la santé
- seront en mesure d'anticiper les principaux enjeux actuels dans le domaine.

Contenu:

Dès les années 70 a été mise en évidence l'existence de déterminants de la santé, dont l'influence sur la santé de chacun et sur celle de la population en général s'avèrent largement supérieurs au simple accès aux soins, ceci malgré les progrès fulgurants de la médecine moderne. L'environnement physique, les relations sociales et les comportements individuels sont ainsi des facteurs essentiels afin de garantir la protection et la promotion de la santé de tous. Le premier objectif du cours sera de familiariser les étudiants aux dernières connaissances dans le domaine ainsi qu'aux notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé). Sur cette base, les étudiants apprendront à distinguer les systèmes de santé des systèmes de soins, ainsi qu'à connaître leurs principaux éléments constitutifs. L'importance de la recherche dans le domaine de la santé sera également abordée dans ce cadre.

Les étudiants seront ensuite amenés à étudier le développement de la santé publique dans ces principales dimensions, de la police sanitaire au sens strict (en particulier la lutte contre les maladies transmissibles, le contrôle des produits thérapeutiques et des denrées alimentaires, ainsi que la réglementation des professionnels de la santé), à la prévention et la promotion de la santé. Cette analyse reposera sur une approche historique des développements du droit public de la santé aux niveaux international (OMS), européen et suisse.

Il s'agira dans chaque domaine d'identifier les enjeux, de connaître les autorités compétentes et d'analyser les principales règles matérielles et procédurales applicables. Dans la mesure du possible, le cours se basera sur des cas concrets afin de donner une vision dynamique de la mise en œuvre du droit dans le domaine.

Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2 heures.

Documentation:

La documentation du cours est mise à disposition sur Moodle et sera complétée par des liens vers les sites des principales instances compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic).

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit de la santé publique (4DR2220)

Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra, interventions de représentants des autorités compétentes et d'experts extérieurs, travaux en groupe, analyse d'arrêts et de textes.